

Les crédits

d'oeuvre et qui empêche ainsi le gouvernement du Québec de se doter d'une véritable politique de développement en cette matière.

[Traduction]

Dans les circonstances, la présidence doit conclure que l'amendement proposé n'est pas conforme au Règlement. Brièvement, les raisons sont, tout d'abord, que l'amendement modifierait la nature du débat de manière significative à deux égards. La motion de l'opposition officielle, que je viens de lire, porte uniquement sur le Québec, ce qui est légitime, alors que l'amendement élargit le débat pour englober toutes les provinces.

Deuxièmement, la motion de l'opposition officielle parle uniquement de la politique de développement de la main-d'oeuvre, alors que l'amendement de la députée de Calgary-Sud-Est parle de politique de formation de la main-d'oeuvre.

Le commentaire 929, aux pages 265 et 266 de la sixième édition de Beauchesne, dit ceci:

Pendant les travaux des subsides un jour désigné, on ne saurait présenter une proposition d'amendement donnant lieu à un débat tout différent de celui qui vise la motion originale— *Journaux*, 16 mars 1971, p. 348.

Tout en remerciant la députée de Calgary-Sud-Est de son exposé, la présidence doit donc statuer que l'amendement n'est pas recevable aux termes de notre Règlement.

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, je vous signale que je partagerai mon temps de parole avec le député de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine.

Lorsque nous avons un débat à la Chambre, nous nous demandons souvent ce que les gens ordinaires qui ont de vrais problèmes, de vrais défis, pensent en nous voyant échanger nos points de vue. Je me demande aujourd'hui ce que le chômeur québécois de Chicoutimi, de Laval ou de Trois-Rivières pense de la motion présentée par la députée de Mercier et le Bloc québécois.

Que pense la mère seule qui a de la difficulté à garder deux emplois à temps partiel et qui a terriblement peur que sa famille se retrouve dans la rue? Que pense le travailleur âgé qui voit son emploi disparaître quand tous les nouveaux emplois exigent de meilleures compétences? Que pense le propriétaire d'une petite entreprise qui veut créer des emplois et embaucher de nouveaux travailleurs, mais qui n'a pas les moyens de le faire à cause du régime d'assurance-chômage? Que pense la jeune étudiante qui finira bientôt ses études et qui voit ses amis qui touchent déjà des prestations d'assurance-chômage pour la troisième, la quatrième ou la cinquième fois à un très jeune âge?

Ces gens veulent une chance de trouver un bon emploi qui leur donnera un bon revenu. Malheureusement, le Bloc québécois a choisi de présenter cette motion qui, à mon avis, n'a rien à voir avec la réalité. Elle n'a rien à voir avec les vrais défis auxquels sont confrontés Monsieur et Madame Tout-le-monde au Québec

et en dehors du Québec, ni avec le véritable objectif du projet de loi sur l'assurance-emploi.

Malheureusement, le Bloc québécois cherche la chicane. Il cherche la chicane là où il n'y a aucune raison de se chicaner. Les bloquistes se préoccupent-ils vraiment de la compétence de leur province en matière de formation? Ils devraient peut-être écouter le premier ministre et le ministre qui a rédigé ce projet de loi. Ils doivent d'abord lire le projet de loi.

● (1245)

Le gouvernement fédéral a clairement déclaré qu'il ne fera rien dans ce domaine sans le consentement explicite des provinces. Nous nous retirons de tous les domaines où on peut donner l'impression de s'ingérer dans les champs de responsabilité des provinces.

Le Bloc se soucie-t-il vraiment des chevauchements? Si oui, que les bloquistes écoutent ce que nous disons. Nous déclarons clairement aux provinces que si elles veulent verser les prestations d'emploi selon le nouveau régime, c'est très bien. Si elles ont leurs propres programmes et que ceux-ci font la même chose, nous passerons par ces programmes. Si elles veulent trouver de meilleurs moyens de coordonner les programmes et d'éliminer les chevauchements, nous irons de l'avant ensemble.

Le ministre a tendu la main au Québec et à toutes les autres provinces en leur offrant d'instaurer un meilleur partenariat. Le Québec a été la première province à répondre et il a dit qu'il voulait discuter. L'Assemblée nationale a adopté une motion visant à amorcer des discussions avec le gouvernement fédéral le jour même du dépôt du projet de loi.

Il est temps que le Bloc québécois se rende compte qu'il a été dépassé par les événements. Sa motion est tout simplement périmée. Le projet de loi qu'il dénonce a rendu sa motion inutile. Arrêtons cela. Les Canadiens, qu'ils vivent au Québec ou dans d'autres provinces, en ont assez de ces conflits imaginaires.

Les Canadiens veulent que nous agissions en députés responsables et que nous fassions le travail qu'il y a à faire. Ils nous demandent de créer un climat où les gens se sentiront en sécurité, un climat propice à la création d'emplois et à l'élargissement des possibilités des gens pour qu'ils aient les moyens de prendre les meilleures décisions possibles pour eux-mêmes, pour leur collectivité et pour l'ensemble de la nation.

Je suis député et membre du gouvernement du Canada et je sais que c'est dans un esprit de collaboration et de bonne volonté que nous avons tendu la main aux provinces. Nous avons tendu la main à tous ceux qui veulent discuter, instaurer un excellent partenariat et mettre en oeuvre les changements que la population réclame.

Je respecte le député de Lévis pour le zèle dont il fait preuve au sein du Comité du perfectionnement des ressources humaines. Bien sûr, je ne partage pas son point de vue sur la question de la